

Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 24 octobre 2022 à la grande salle communale

Début de la séance : 19h30

Rédaction du procès-verbal : Madame Stéphanie Ischer-Sgobba

Après avoir salué l'assemblée et le public la séance est ouverte par la Présidente du Conseil général, Madame Valérie Mercier.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

Ordre du jour
1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 30.05.2022
3. Crédit de Fr. 40'000 pour la prochaine étape de la révision du plan d'aménagement local (PAL)
4. Information du Conseil communal concernant le projet de carrière et de décharge aux Etages
5. Rapports des commissions
6. Interpellations et questions

1. Appel

Présents :		Excusées :
Conseil général :	Conseil communal :	
Madame Valérie Mercier	Monsieur Thierry Saisselin	Madame Anne-Laurence Quadranti
Monsieur Kevin Girardin	Monsieur Charles-André Chopard	Madame Shadya Quadranti
Madame Elvina Huguenin-Dumittan	Monsieur Roger Faivre	Madame Sylvia Amez-Droz
Madame Christelle Vuillemez	Monsieur Pierre-André Vuillemez	
Madame Anaëlle Marguet		
Monsieur Patrick Reymond		
Monsieur Florian Sgobba		
Monsieur Yvan Botteron		
Monsieur Frédéric Simon-Vermot	Madame Sarah Chapatte	

2. Procès-verbal de la séance du 30.05.2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3. Crédit de Fr. 40'000 pour la prochaine étape de la révision du plan d'aménagement local (PAL)

Le rapport explicatif a été envoyé au préalable.

Madame Valérie Mercier explique qu'une séance d'information, relative au projet de territoire, a déjà eu lieu pour les conseillers généraux. Une séance est prévue le 25 octobre 2022 à l'attention de la population.

Madame Valérie Mercier interroge l'assemblée sur d'éventuelles interrogations. Aucune réaction de l'assemblée.

Lecture de l'arrêté par La Présidente, Madame Valérie Mercier.

L'arrêté du 24 octobre 2022 est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

4. Information du Conseil communal concernant le projet de carrière et de décharge aux Etages

Monsieur Florian Sgobba invoque l'article 18 de la loi sur les communes (LCo), qui indique qu'aucun membre du Conseil général, du Conseil communal ou d'une commission ne peut assister à une discussion dans laquelle il aurait un intérêt direct ou indirect.

Monsieur Yvan Botteron réplique que le terme « discussion » n'empêche pas de participer à la séance. Monsieur Florian Sgobba n'est pas en accord avec cette remarque.

Monsieur Thierry Saisselin intervient en indiquant que ce point a été ajouté à l'ordre du jour dans le but d'informer l'assemblée qu'une association a été créée et qu'elle s'intitule « Sauvons le Cerneux-Péquignot ». Une rencontre entre l'association et les conseillers communaux est prévue durant le mois de novembre. Le Conseil communal n'a eu aucun nouveau contact ni avec le canton, ni avec OVM. Si une discussion devait avoir lieu, l'article 18 serait respecté, mais il s'agit là uniquement d'une information.

Madame Valérie Mercier interroge l'assemblée sur d'éventuelles interrogations. Aucune réaction de l'assemblée.

5. Rapports des commissions

Commission financière et de gestion

Néant.

Commission des naturalisations et des agrégations

Néant.

Commission d'urbanisme

Madame Christelle Vuillemez informe que la commission s'est retrouvée récemment et relève les points suivants :

En mai, à Bétod, une remise qui empiétait d'environ 20 centimètres sur la parcelle d'à côté, a été démolie. La remise sera reconstruite sur leur parcelle. Propriétaire de la parcelle en question : FONDATION FUYO DOKAI Temple Zen Kosetsu-ji.

En septembre, au Gardot, demande pour le changement du revêtement de façade en bois par de l'alu. Propriétaire : Monsieur Guillaume Faivre.

Madame et Monsieur Evelyne et Hervé Moser (2^e villa) demandent la transformation du galetas en pièce habitable et l'excavation d'un sous-sol.

Monsieur Jean-Bernard Balanche, demande d'agrandir son étable et construire une fosse à purin, aux Basbelins.

La famille Rossier, demande de créer un garage attenant à la villa et démolir l'annexe.

Les dossiers devront partir au service de l'aménagement du territoire, à Neuchâtel, pour décision.

Commission pour l'entretien des chemins communaux

Monsieur Yvan Botteron indique que quelques travaux sont en cours, soit par exemple le chemin direction de la loge Cuenot. Ce dernier a été gravillonné.

Il relève également que quelques absences/vacances ont provoqué du retard dans plusieurs dossiers. Néanmoins, la météo étant clémente ces prochains jours, certains travaux pourront encore être faits cet automne.

Concernant le chemin des Roussottes, rénové il y a 2 ans, il y a des fissures sur les bords qui devront être retouchées. Si possible, les travaux seront encore effectués cet automne.

Concernant les coûts : nous sommes dans le budget, conclut Yvan Botteron.

Madame Valérie Mercier interroge l'assemblée sur d'éventuelles interrogations. Aucune réaction de l'assemblée.

Commission du feu et de la salubrité publique

Monsieur Charles-André Chopard devra suivre un cours début novembre. Le ramoneur a fait quelques remarques concernant certains clients.

Commission de sécurité routière

Néant.

Conseil intercommunal du SEVAB

Néant.

Commission intercommunale pour l'organisation de l'école

Néant.

6. Interpellations et questions

Tout-ménage - électricité

Monsieur Patrick Reymond réagit concernant le tout-ménage relatif aux restrictions d'électricité. « C'est une tristesse durant cette période ».

Monsieur Pierre-André Vuillemez informe qu'il a fallu quelques adaptations avec le Groupe E avant que les éléments mentionnés sur le tout-ménage, relatifs aux restrictions de l'éclairage public, fonctionnent correctement.

Madame Sarah Chapatte informe que le Bas du Cerneux n'est pas réglé sur la même horloge par rapport au reste du village.

La Présidente, Madame Valérie Mercier, termine la séance en remerciant le Conseil communal et l'assemblée.

La séance est clôturée à 19h53.

Le Cerneux-Péquignot, le 24 octobre 2022

La Présidente
Valérie Mercier

Le secrétaire
Yvan Botteron